



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-01

Séance 29 Janvier 2025

<u>NOMBRE de MEMBRES</u>		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	

Date de la convocation

24/01/2025

Date d’Affichage

24/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre des membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.

Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, François SANCHEZ, Sébastien Vera

Procuration de Éric Mollet à Cynthia Gaudin

Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas

Objet : Adoption des restes à réaliser

Vu l’instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d’investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d’engagement dont la tenue obligatoire par l’ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses prévues et non mandatées au 31 décembre de l’exercice, le rattachement des charges et des produits à l’exercice n’étant pas obligatoire pour ces communes ;

M. le Maire précise que la clôture du budget d’investissement 2024 intervenant le 31 décembre 2024, il convient pour assurer le paiement des dépenses non mandatées, d’établir l’état des restes à réaliser de la section d’investissement à reporter sur l’exercice 2025 lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (*modalités du vote à préciser*) :

1. Adopte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d’investissement du budget principal à reporter ressort à 50 850.01 €

2. Autorise M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3. Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l’exercice 2025 pour extrait conforme – suivent les signatures.

Gilles RIPERT, Maire



Chantal Exbrayat Dumas, secrétaire